

OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

PORTANT SUR LES ACTIONS



INITIEE PAR LA SOCIETE



PRESENTEE PAR



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

PRIX DE L'OFFRE

23 euros par action Foncière des Murs (dividende attaché)

DUREE DE L'OFFRE

Le calendrier de l'Offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent communiqué a été établi et diffusé par Foncière des Murs en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 31 mars 2015, apposé le visa n° 15-132 sur la note en réponse de Foncière des Murs relative à l'offre publique d'acquisition initiée par Foncière des Régions sur ses actions.

Le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Foncière des Murs » a été déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2015 et mis à la disposition du public le 1^{er} avril 2015 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Foncière des Murs » et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Foncière des Murs (www.foncieredesmurs.fr). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Foncière des Murs (10, avenue Kleber, 75116 Paris).

Relations Presse

Géraldine Lemoine
Tel: + 33 (0)1 58 97 51 00
geraldine.lemoine@fdr.fr

Relations Investisseurs

Paul Arkwright
Tel: + 33 (0)1 58 97 51 85
paul.arkwright@fdr.fr